



Les avocats des victimes du choléra ont fait le point , mardi, à Port-au-Prince, sur la plainte déposée depuis environ 1 mois à New-York, contre les Nations-Unies particulièrement la Minustah en vue de les pousser à prendre leurs responsabilités face aux milliers de victimes du choléra en Haïti.

Le professeur et directeur du **Center for Law and Global Justice** Jeffrey S. Brand a indiqué que cette plainte qui a été déposée: « n'est pas une lutte qui sera menée uniquement par les haïtiens, mais par le monde entier ».

« L'ONU est bien informée de sa responsabilité dans la rentrée de cette épidémie en Haïti, pourtant elle garde encore le silence », déplore l'avocat.

« L'ONU qui est supposé faire la promotion de la justice dans le monde entier, ne reconnaitra jamais sa culpabilité dans la rentrée du choléra en Haïti, vu que cela pourrait discréditer l'Organisation » a déclaré M. Brand.

Toutefois, l'avocat maintient que la plainte a été déposée contre l'ONU et vise à forcer l'institution à indemniser toutes les victimes, à respecter ses promesses d'accompagner les autorités dans la lutte contre la maladie, tout en reconnaissant sa responsabilité en demandant pardon au peuple haïtien pour la négligence de l'ONU.

Me Mario Joseph a, pour sa part, appelé les victimes du choléra à se munir de leur certificat médical, afin de prouver réellement qu'elles ont été atteintes de la maladie.

Aussi, il demande au tribunal de New-York de permettre aux milliers de victimes de se présenter lors du jugement.

« La bataille est lancée et nous invitons toutes les victimes et le peuple haïtien à nous accompagner », a scandé Me Joseph.

Les autorités sanitaires en Haïti ont déjà recensé plus de 8 mille morts du choléra. Toutefois, ce bilan tend à s'alourdir au cours des derniers jours, où nombreux cas ont été signalés dans plusieurs régions du pays.

{youtube}mtD0_MuZFBA{/youtube}